

## Élections CNU 2007

### **Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant chercheur, votre déroulement de carrière : VOTEZ SNESUP**

*À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au Ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.*

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi « autonomie renforcée » qui vise à faire exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception « service public » de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

#### **Une composition plurielle des listes SNESUP**

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendent avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

#### **Un fonctionnement transparent et démocratique**

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives. Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFM soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section. Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et rédigeront des comptes rendus.

## **SNESUP-FSU 24° section du CNU DES ENJEUX CLÉS, DES ENGAGEMENTS CLAIRS**

### **UNE SECTION RÉCENTE JOUANT UN RÔLE DÉCISIF DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE**

La 24° section du CNU a été créée, en 1992, pour permettre aux structures d'enseignement et de recherche en aménagement et urbanisme de recruter des collègues capables de mieux répondre aux besoins de formations à vocation professionnelle et aux enjeux de la recherche dans ce domaine. Qualifications, promotions, reclassements et attributions de congés pour recherche et conversion thématique (CRTC), le rôle du CNU et celui de cette 24e section sont considérables pour tous les enseignants-chercheurs.

### **AVANCEMENTS ET CARRIÈRES**

Malgré le faible nombre de promotions inscrites au budget du Ministère, et le prétexte de la petite taille de la section, les élus SNESup ont défendu une évaluation des carrières tenant compte de l'ensemble des activités : enseignement et recherche, mais aussi responsabilités dans la conception et l'animation des cursus de formation et dans la consolidation des liens avec le monde professionnel. Cet engagement est plus nécessaire que jamais au moment où le Ministère met en place L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

En matière de qualification MCF le nombre de candidatures examinées chaque année oscille entre 100 et 140 et près de 50% des candidats ont été qualifiés lors des quatre dernières sessions. Cependant, malgré le développement très important des formations en urbanisme et aménagement, le nombre total des membres de la 24° section reste faible : 148 enseignants-chercheurs en 1992, 216 en 2005.

C'est loin de nos besoins en matière d'enseignement et de recherche.

### **PLURIDISCIPLINARITÉ ET OUVERTURE : UNE SPÉCIFICITÉ À DÉFENDRE CLAIREMENT**

Notre section est riche de sa diversité et de sa pluridisciplinarité. C'est cette richesse que nous souhaitons conserver et même élargir. En effet, dans un champ où les besoins s'étendent, se diversifient et évoluent constamment, il importe de repérer et d'accueillir les nouveaux profils et les nouvelles compétences. Depuis 1992, des candidats présentés par le SNESup ont siégé dans la 24° section en contribuant à son développement. Ils l'ont toujours fait dans l'intérêt des formations et des candidats, sans laxisme ni esprit de chapelle. Nous entendons maintenir cette attitude.

Les formations en matière d'aménagement se sont développées ces dernières années avec une augmentation sensible du nombre de masters, mais de façon très variable selon les établissements. Il importe dès lors que les objets, méthodes et acquis des recherches apparaissent de façon convaincante comme une contribution manifeste aux réflexions qui nous réunissent dans cette section. Les approches qui s'appuient sur la plupart des sciences sociales, l'ingénierie ou l'architecture peuvent y trouver toute leur place dès lors qu'elles portent clairement sur l'espace en urbanisme et aménagement.

Ouverture d'esprit dans l'examen des dossiers, mais aussi rigueur dans l'évaluation des travaux de façon à vérifier qu'ils contribuent bien au champ de l'Urbanisme et de l'Aménagement, tout comme le souci de défendre la spécificité et l'autonomie de la section 24 par rapport à celles qui en sont les plus proches, dicteront les règles de conduite de nos élus.

### **DÉFENDRE NOS STATUTS NATIONAUX ET LE SERVICE PUBLIC DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE**

Au moment où le gouvernement prépare une loi dite d'autonomie des universités qui confierait aux directions d'établissement tout ce qui relève du recrutement, des missions, services, rémunérations et promotions de leur personnel, nous réaffirmons notre attachement au statut national des enseignants-chercheurs et au rôle primordial que le CNU joue et doit pouvoir continuer à jouer dans l'évaluation des travaux scientifiques des collègues et dans la gestion de leur carrière.

Le nombre grandissant d'inscrits sur les listes de qualification doit pouvoir contribuer au développement de notre section en permettant d'étoffer les approches qu'elle représente. Il ne saurait être question de gérer la pénurie d'emplois mais au contraire de peser de tout notre poids pour obtenir une augmentation du nombre de postes. Nous n'entendons pas pour autant avaliser les stratégies consistant à obtenir une qualification en 24° section pour la faire valoir dans une autre discipline. Les connaissances que nous développons doivent être considérées, non pas comme une simple spécialisation de disciplines voisines, mais comme un développement interdisciplinaire original. Cette démarche est la seule qui permette une approche pertinente des questions touchant à l'urbain, à l'habitat et à la planification sous ses diverses formes, et en premier lieu à l'urbanisme et à l'aménagement de l'espace.

**NOUS VOUS PROPOSONS DE DÉVELOPPER CETTE DÉMARCHE ENSEMBLE**